

**Réunion ordinaire du conseil municipal
du 14 Décembre 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze décembre deux mil vingt-et-un à 20 heures 00 à la mairie de Fontaine-la-Guyon, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Pascal RIOLET, Maire de Fontaine-la-Guyon (convocation du 8 décembre 2021).

Etaient présents :	Pascal RIOLET Véronique THIBOUST Eric MEUNIER Marie-Anne CHENESSEAU Antony GODE Francine ÉPIÉ Jean-Louis POETTE Patrick AUGEREAU Claudine BARBÉ Laurent LIGEZ Sébastien POINTEAU Romuald LESAGE Frédéric BOTTEREAU Carla PEREIRA Jérémy LIENARD
Absents excusés :	Fabienne DROUET Elodie JEGOREL-GIRARD Charlotte ODDO Laure LIGEZ
Pouvoirs :	Fabienne DROUET à Francine ÉPIÉ Elodie JEGOREL-GIRARD à Romuald LESAGE Charlotte ODDO à Véronique THIBOUST Laure LIGEZ à Laurent LIGEZ
Nombre de conseillers :	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19
Secrétaire de séance :	Frédéric BOTTEREAU
Assistée également à la réunion :	Irène PAPIN Secrétaire de mairie
Approbation du dernier compte-rendu :	Le dernier compte-rendu de réunion du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité

1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes s'est réunie le 8 novembre et a validé le rapport de transferts de charges. Le montant total du transfert de charges s'élève à 1 696 440.67 et est réparti à l'ensemble des 33 communes. Pour Fontaine-la-Guyon le transfert s'élève à 80 124.47 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT ainsi présenté.

2. CONTRAT ELECTRIQUE POUR LA STATION D'EPURATION ET LA SALLE DES FETES

Les contrats électriques de la station d'épuration et la salle des fêtes arrivent à leurs termes le 31/12/2021. Il s'agit de contrat tarif Jaune avec des tarifs négociés. Les prix de l'électricité ne cessent d'augmenter, et les propositions faites par Synelva ne sont valables que très peu de temps.

2 nouvelles propositions ont été faites par SYNELVA ce jour pour la station d'épuration et la salle des fêtes sur des contrats tarif jaune valables jusqu'au 15/12/2021 uniquement :

- pour une durée de 6 mois, prix du MWh 323.72 €HT,
- pour une durée de 1 an, prix du MWh : 278.53 €HT.

Il est précisé que la dépense électricité par an pour la station est d'environ 15500.00 € et pour la salle des fêtes environ 5200.00 €. Le coût prévisionnel pour 2022 sera multiplié par 2.5.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour le contrat d'une durée d'un an.

Le conseil municipal décide également de demander le changement de puissance de ces 2 sites ce qui fera basculer les contrats en tarifs bleu, ce qui permettra de faire des économies substantielles. Il est également proposé d'installer un délesteur dans la salle des fêtes.

3. DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS EAU ET COMMUNE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité les modifications suivantes :

Budget Eau :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-658	2200.00			
D-61523		1100.00		
D-605		1100.00		

Budget commune :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-65888	5000.00			
D-6411		3000.00		
D-6451		1000.00		
D-605		1000.00		

4. AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE DU PERSONNEL

Lors de la réunion de conseil du 6 juillet 2021, le conseil municipal avait décidé les autorisations exceptionnelles d'absence du personnel suivantes :

- Mariage de l'agent : 5 jours
- Mariage des enfants : 4 jours
- Mariage frère, sœur, beau-frère, belle-sœur : 1 jour
- Décès ou maladie très grave du conjoint : 6 jours
- Décès ou maladie grave des enfants : 4 jours
- Décès ou maladie très grave des père, mère, frère et sœur : 3 jours
- Décès ou maladie très grave des beaux-parents et grands-parents : 2 jours
- Décès des belle-sœur, beau-frère : 1 jour

Le comité technique du centre de gestion ayant donné un avis favorable, il convient donc d'entériner cette décision.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les autorisations exceptionnelles d'absence indiquées ci-dessus.

5. REFLEXION SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2022

Mr le maire recense les projets d'investissement souhaités, dossiers qu'il faudra prioriser, et dont certains feront l'objet de demande de subvention auprès de la Préfecture et du Conseil départemental ; ces dernières devant être déposées avant fin janvier :

- Portail du parc du château
- Etanchéifier les classes modulaires du groupe scolaire, et refaire le système de chauffage
- Travaux sur le campanile de l'ancienne agence postale
- Eclairage (intérieur et extérieur) mairie et école
- Travaux de voirie
- Construction d'un local technique
- Création d'espace de jeu dans le parc du château (jeux enfants ou terrain de boules ou parcours sportif)
- Changement des portes et fenêtres en bois de la salle des fêtes
- Achat de décorations de Noël
- Achat d'un radar pédagogique

- Achat d'un défibrillateur
- Système d'arrosage automatique pour le terrain de football

Francine ÉPIÉ demande s'il serait possible de commencer l'étude pour l'aménagement de la grange : quelles seraient les possibilités, la faisabilité, le coût. L'ensemble du conseil approuve cette idée.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vœux du maire et du conseil :

Pascal RIOLET indique que les vœux du maire et du conseil auront lieu le 14 janvier 2022 à la salle des fêtes, si les conditions sanitaires le permettent bien sûr.

Ecole :

Marie-Anne CHENESSEAU informe qu'un accueil d'urgence a été organisé suite à la grève du secteur de l'animation mardi 14 décembre, pour les enfants dont les parents n'avaient pas de solution de garde.

Marie-Anne CHENESSEAU informe également qu'il a fallu modifier les horaires d'un des trajets de bus scolaire du collège, car les horaires ne pouvaient pas être respectés pour le trajet suivant pour l'école primaire.

Cabinet médical :

Laurent LIGEZ informe qu'une multitude de points sont à revoir au cabinet médical : il n'y a plus de chauffage dans les salles d'attente des médecins, du placo est en mauvais état, le lampadaire sur le parking ne fonctionne plus, l'affichage du nom des médecins est fait sur des post-it et le portail ne ferme pas. Serait-il possible que la Communauté de Communes fasse les réparations. Pascal RIOLET dit qu'il en fera part au prochain conseil des maires de la Communauté de Communes.

Travaux divers bâtiments :

Antony GODE informe que :

- Les fenêtres dans la cuisine du château ont été changées par l'entreprise CP Menuiseries cette semaine.
- Dans la salle des fêtes, la cloison dans les toilettes a été enlevée par le service technique afin de permettre une mise aux normes handicapés comme prévu.
- Des peintures vont être refaites dans le logement du 2C rue Charles Péguy.

Centre de vaccination :

Véronique THIBOUST informe que les centres de vaccination de Courville et Illiers-Combray sans rendez-vous fonctionnent bien, même si la gestion est compliquée. Dernier jour d'ouverture pour Courville le vendredi 17 décembre et pour Illiers jeudi 16 décembre.



MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 Rue Charles Péguy – 28190

Tél. 02.37.22.57.79 – Mail : mairie@fontainelaguyon.fr

Site : www.fontainelaguyon.fr

Piscine de Courville-sur-Eure :

Véronique THIBOUST informe que la piscine de Courville-sur-Eure va rouvrir ses portes le 18 décembre.

Prochaine réunion ordinaire le 11 janvier 2022.

Séance levée à 22 h 45

Le Maire

Le Secrétaire